

PREMIER MINISTRE

Paris, le 16 JAN. 2014

LE CHEF DE CABINET

Références à rappeler :  
CAB IV/2 - PV  
R051520.01.1



→ Faire parvenir  
agents via les organismes  
syndicaux  
rattachés



Mesdames, Messieurs,

Vous avez fait part au Premier ministre de vos inquiétudes concernant les prérogatives de l'Etat en matière de politique culturelle, à la suite de l'adoption de la loi de modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles.

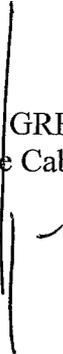
Monsieur Jean-Marc AYRAULT a pris connaissance avec attention de votre lettre et des préoccupations que vous évoquez.

C'est pourquoi il m'a chargé de transmettre votre correspondance à Madame Aurélie FILIPPETTI, Ministre de la culture et de la communication, afin qu'elle en prescrive l'examen et puisse vous apporter une réponse.

Je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Pour le Premier ministre

Emmanuel GRÉGOIRE  
Chef de Cabinet



Les agents de la Direction régionale  
des affaires culturelles de la Bretagne  
Hôtel de Blossac  
6, rue du Chapître  
CS 24405  
35044 RENNES CEDEX